

---

## [L'empreinte durable d'un projet peu connu de la Banque mondiale visant à obtenir des plantations en Afrique pour des milliardaires européens](#)

*Pourquoi les gouvernements postcoloniaux africains n'ont-ils pas démantelé ce modèle de la plantation colonial d'exploitation et d'extraction, rendu les terres à leurs peuples et encouragé une renaissance des systèmes alimentaires et agricoles locaux diversifiés de l'Afrique ? Une pièce importante se trouve dans les archives de la Banque mondiale.*

En octobre 2020, un groupe de 79 Kenyans [a déposé une plainte devant un tribunal britannique](#) contre l'une des plus grandes sociétés de plantations au monde, Camelia Plc. Ils affirment que l'entreprise est responsable des meurtres, viols et autres abus que ses agents de sécurité ont commis au fil des ans contre les villageois dans sa plantation de 20 000 hectares, qui produit des avocats pour les supermarchés européens.

De tels abus sont malheureusement monnaie courante dans les plantations industrielles africaines. Il en est ainsi depuis que les Européens ont introduit des plantations de monoculture en Afrique au début du XX<sup>e</sup> siècle en utilisant le travail forcé et la violence pour voler les terres des populations. Les plantations de Camelia s'inscrivent dans cette continuité, et les exactions subies par les villageois kenyans aujourd'hui ne sont pas si différentes de celles subies par les générations qui les ont précédées.

Les abus et les injustices sont à la base du modèle de la plantation. La question qu'il faudrait se poser est plutôt : pourquoi des plantations coloniales de ce type existent encore aujourd'hui en Afrique ? Pourquoi les gouvernements postcoloniaux africains n'ont-ils pas démantelé ce modèle d'exploitation et d'extraction, rendu les terres à leurs peuples et encouragé une renaissance des systèmes alimentaires et agricoles locaux diversifiés de l'Afrique ?

Une pièce importante de ce puzzle se trouve dans les archives de la Banque mondiale.

L'année dernière, une alliance d'organisations africaines, en collaboration avec GRAIN et WRM, a établi une [base de données](#) sur les plantations industrielles de palmiers à huile en Afrique. Grâce à cette recherche, nous avons constaté que de nombreuses plantations de palmiers à huile, ainsi que des plantations d'hévéas, actuellement en activité en Afrique de l'Ouest et du Centre, ont été créées ou rétablies dans le cadre de projets coordonnés par la Banque mondiale mis en œuvre dans la région dans les années 1970 et 1980. L'objectif affiché de ces projets était de développer des plantations appartenant à l'État qui pourraient stimuler le « développement national ». La Banque mondiale a non seulement accordé des prêts importants aux gouvernements participants, mais elle a également fourni les consultants qui ont élaboré les projets nationaux de plantations et supervisé la gestion de ces plantations.

Dans chaque cas que nous avons examiné, nous avons constaté que les consultants engagés par la Banque mondiale pour ces projets provenaient d'une société dénommée SOCFINCO, filiale de la Société financière des caoutchoucs (SOCFIN), une holding luxembourgeoise. La SOCFIN était une société de plantations de premier plan pendant la période coloniale, avec des activités qui se

---

s'étendaient du Congo jusqu'à l'Asie du Sud-Est. Lorsque les puissances coloniales ont dû plier bagage dans les années 1960, la SOCFIN a perdu plusieurs de ses plantations, et c'est à ce moment-là qu'elle a créé sa filiale de conseil, SOCFINCO.

Selon des documents que nous avons obtenus dans les archives de la Banque mondiale, SOCFINCO a été engagée par la Banque pour superviser le développement et la mise en œuvre de projets de plantations de palmiers à huile et d'hévéas dans plusieurs pays africains, dont le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Guinée, le Nigéria et São Tomé et Príncipe. SOCFINCO a supervisé l'élaboration des plans directeurs des programmes nationaux de plantation de palmiers à huile et d'hévéas, a aidé à identifier les terres à convertir en plantations industrielles et a été payée pour gérer les plantations et, dans certains cas, organiser les ventes de caoutchouc et d'huile de palme par les entreprises de plantations publiques créées dans le cadre du programme.

La SOCFIN a reçu des honoraires de gestion lucratifs au travers de ces projets, mais, surtout, les projets ont positionné la société de façon à lui permettre de prendre le contrôle du commerce des exportations de produits agricoles en provenance d'Afrique et même, à terme, de reprendre le contrôle des plantations. Cela a été une formidable aubaine pour la SOCFIN. Étant donné que les projets de la Banque mondiale étaient gérés par des sociétés parapubliques (c'est-à-dire des sociétés détenues ou contrôlées en tout ou partie par le gouvernement), les communautés locales ont pu être dépossédées de leurs terres pour établir des plantations au nom du « développement national », ce qui serait beaucoup plus difficile pour une entreprise étrangère comme la SOCFIN. En effet, une condition pour les prêts de la Banque mondiale était que les gouvernements obtiennent des terres pour les projets, ce qui était facilité par le fait que la plupart des projets étaient mis en œuvre par des régimes militaires.

Les projets de la Banque mondiale ont également permis à la SOCFIN d'éviter les coûts de mise en place des plantations et des installations associées. Dans le cadre des projets, les gouvernements africains ont payé la facture, via des prêts de la Banque mondiale et d'autres banques de développement.

Les entreprises parapubliques mises en place par la Banque mondiale n'ont pas tardé à s'endetter. Bien sûr, la Banque a reproché aux gouvernements leur mauvaise gestion et a appelé à la privatisation des plantations comme solution – même si ces dernières étaient dirigées par les gestionnaires grassement payés de SOCFINCO et d'autres consultants étrangers.

Au cours du processus de privatisation qui a suivi, la SOCFIN et la SIAT, une société belge fondée par un consultant de SOCFINCO, ont repris de nombreuses plantations convoitées. Aujourd'hui, ces deux sociétés contrôlent un quart de l'ensemble des grandes plantations de palmiers à huile en Afrique et sont également des acteurs importants dans le secteur du caoutchouc.

Le Nigéria est un bon exemple du fonctionnement de ce dispositif. Entre 1974 et la fin des années 1980, SOCFINCO a élaboré des plans directeurs pour au moins sept projets de palmiers à huile soutenus par la Banque mondiale dans cinq États différents du Nigéria. Chaque projet s'accompagnait de la création d'une société parapublique devant prendre en charge les plantations existantes de l'État et développer de nouvelles plantations et des usines de production d'huile de palme, ainsi que de vastes projets de culture en sous-traitance. Pierre Vandebecq, qui a ensuite fondé la société SIAT, a supervisé l'ensemble du travail de SOCFINCO au Nigéria.

Tous les projets de la Banque mondiale Nigéria ont généré des conflits fonciers durables avec les communautés locales, notamment avec la communauté Oghareki dans l'État du Delta ou les

---

villageois d'Egbeda dans l'État de Rivers. Après avoir dépossédé de nombreuses communautés de leurs terres et fait subir des pertes énormes au gouvernement nigérian, les sociétés parapubliques ont ensuite été privatisées. Les actifs les plus précieux des plantations se sont finalement retrouvés entre les mains de la SOCFIN ou de la SIAT, la société de Vandebecq.

La SIAT a repris les plantations dans l'État de Bendel via sa filiale Presco puis, en 2011, elle a acquis la société d'huile de palme de l'État de Rivers, Risonpalm, via sa société SIAT Nigeria Limited. P. Vandebecq était le directeur de plantation de SOCFINCO pour Risonpalm dans le cadre du programme de la Banque mondiale entre 1978 et 1983.

La SOCFIN, pour sa part, a repris le contrôle des plantations de palmiers à huile de la région d'Okomu qui ont aussi été mises en exploitation dans le cadre d'un projet de la Banque mondiale. C'est SOCFINCO qui a identifié pour la première fois cette zone pour la création des plantations dans le cadre de l'étude d'évaluation qu'elle avait été chargée de mener en 1974. La société Okomu Oil Palm Company Plc. (OOPC) a par la suite été créée sous la forme d'une entreprise parapublique en 1976, et 15 580 hectares de terres situées dans la Réserve forestière d'Okomu, dans l'État d'Edo, ont été retirés de la réserve et pris aux communautés locales pour laisser la place à des plantations de palmiers à huile. La société a embauché SOCFINCO en tant qu'agent de gestion pour superviser ses activités de 1976 à 1990. Les informations ne sont pas concordantes, mais entre 1986 et 1990, OOPC a ensuite été cédée à une filiale de la SOCFIN, Indufina Luxembourg.

Cette histoire sordide explique pourquoi tant de filiales de la SOCFIN et de la SIAT en Afrique portent encore des noms à consonance nationale, comme SOCAPALM au Cameroun ou la Ghana Oil Palm Development Company. Cela explique aussi pourquoi ces sociétés sont si bien conçues pour extraire des bénéfices au profit de leurs propriétaires, ainsi que le rôle crucial de la Banque mondiale pour faciliter ce processus de recherche de profits des entreprises au nom du « développement national ». Les deux familles française et belge qui contrôlent la SOCFIN ont empoché environ 30 millions d'euros de la SOCFIN rien qu'en 2019 !

GRAIN, [www.grain.org](http://www.grain.org)